Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212902621-20260310-20260302D-DE

Délibération n° : **2026-03-02-D**

Département du Finistère
Arrondissement de Morlaix

Commune de Saint Sauveur

Délibération n° 2026-03-02-D-
Délégations consenties au Maire
Compte rendu des décisions prises

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 mars à 18h, le Conseil Municipal de la commune de St-Sauveur légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Thierry RAMONET, Maire.

Étaient présents : 9
Le Maire : Thierry RAMONET,
Les Adjoints : Dominique ABGRALL, Céline SAINT-BLANCARD, Sébastien PÉRON
Les Conseillers : Gaëlle CARIOU, Gisèle LE ROUX, Sébastien GRALL, Stéphane PENGUILLY, Gilbert DERRIEN.
M. Stéphane PENGUILLY a pris part au vote à partir du point numéro 6.
Étaient absents : 2
Les Conseillers : Carole BROUSSEAU, Vincent BASTIEN
Étaient excusés : 4
Les Conseillers : Katell FAUJOUR, Sandrine LAGADEC, Charline CORLOSQUET , Yvon ORIGAL
Avait donné pouvoir :
Mme Katell FAUJOUR, Conseillère a donné pouvoir à M. Thierry RAMONET, Maire

Secrétaire de séance :
Mme Céline SAINT-BLANCARD, Adjointe au Maire est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation du Conseil : 11 février 2026
Date d'affichage de la convocation : 11 février 2026

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n°2020-07-09-D du Conseil Municipal de Saint Sauveur en date du 10 juillet 2020,
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

DEVIS - CONTRATS - CONVENTIONS SIGNÉES

Numéros	Dates	Objets	Entreprises - Autres	Montants		Signataires
				HT	TTC	
1	17/12/25	Travaux d'aménagement du local jeune	Architecte Davis PRIGENT	7 611.28€	9 133.53€	Le Maire

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212902621-20260310-20260302D-DE

Délibération n° : **2026-03-02-D**

2	31/12/25	Demande subvention Pacte Finistère 2030 Volet 1 Rénovation salle polyvalente	Conseil Départemental du Finistère	30 000.00 €	30 000.00€	Le Maire

Les membres du conseil prennent acte des décisions.

Fait à Saint Sauveur, le 4 mars 2026

Le Maire
Thierry RAMONET

La secrétaire de séance
Céline Saint-Blancard

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE COMPTE TENU DE :
- Transmis au représentant de l'état le : 10/03/2026
- Affiché / mis en ligne le : 10/03/2026

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (Hôtel de Bizien 3, Contour de la Motte CS44416 35044 Rennes Cedex Téléphone : 02 23 21 28 28 Télécopie : 02 99 63 56 84 Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.